|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation  des télécommunications (AMNT-16) Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  | |  | |
|  | |  | |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | | **Addendum 1 au Document 42-F** | |
|  | | **28 septembre 2016** | |
|  | | **Original: anglais** | |
|  | | | |
| Administrations des pays membres de l'Union africaine des télécommunications | | | |
| PROJET DE NOUVELLE RÉSOLUTION [AFCP-1] - ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | | | |
|  | | | |
|  | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Dans le présent document, les administrations des pays africains proposent une nouvelle Résolution sur l'évaluation de la mise en œuvre des Résolutions de l'AMNT |

# 1 Introduction

On a fait observer que les Résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications contiennent de nombreuses instructions à l'intention du GCNT, du TSB ainsi que des invitations adressées aux Etats Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés et aux établissements universitaires. Le Directeur du TSB tient à jour un état des lieux de la mise en œuvre de toutes les mesures que doit prendre le TSB mais le niveau de mise en œuvre de ces Résolutions par les autres parties concernées, par exemple les États Membres, les Membres de Secteur, etc. n'apparaît pas clairement.

# 2 Problématique

Le fait que les Résolutions de l'AMNT soient connues, reconnues et appliquées par tous favorisera le développement des télécommunications et contribuera à réduire la fracture numérique, tout en tenant compte des préoccupations des pays en développement.

# 3 Conclusion et proposition relative à un nouveau projet de Résolution

Il est proposé d'adopter une nouvelle Résolution de l'AMNT visant à évaluer le niveau de mise en œuvre des Résolutions de l'AMNT par toutes les parties concernées, avec l'appui du GCNT et la collaboration des Directeurs des trois Bureaux.

ADD AFCP/42A1/1

PROJET de nouvelle Résolution [AFCP-1]

Evaluation de la mise en œuvre des Résolutions de l'Assemblée mondiale  
de normalisation des télécommunications

(Hammamet, 2016)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Hammamet, 2016),

reconnaissant

*a)* que les Résolutions adoptées par la présente Assemblée contiennent de nombreuses instructions à l'intention du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT), et du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) ainsi que des invitations adressées aux Etats Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés et aux établissements universitaires;

*b)* la souveraineté des Etats Membres en ce qui concerne la mise en œuvre des Résolutions de l'AMNT,

notant

*a)* qu'il est dans l'intérêt commun des Membres du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT–T) que les Résolutions de l'AMNT:

i) soient connues, reconnues et appliquées par tous;

ii) soient mises en oeuvre afin de favoriser le développement des télécommunications et de contribuer à la réduction de la fracture numérique, tout en tenant compte des préoccupations des pays en développement;

*b)* que l' Article 13 de la Convention dispose que l'AMNT peut confier des questions spécifiques relevant de son domaine de compétence au GCNT,

considérant

que le GCNT doit soumettre des propositions visant à améliorer l'efficacité du fonctionnement de l'UIT–T,

invite les Etats Membres et les Membres de Secteur

1 à dresser, dans le cadre des réunions préparatoires en vue de l'AMNT, un état des lieux de la mise en œuvre des Résolutions adoptées pendant la période d'études précédente;

2 à formuler des propositions visant à améliorer la mise en œuvre des Résolutions,

charge

1 le GCNT, en collaboration avec le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications et en coopération avec les Directeurs des autres Bureaux, de prendre les mesures nécessaires pour évaluer la mise en œuvre des Résolutions de l'AMNT;

2 le GCNT de tenir compte de la mise en œuvre des Résolutions de l'AMNT et de soumettre des propositions d'amélioration.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_